

La « rébellion de 1837 » à travers le prisme du *Montreal Herald*

La refondation par les armes des
institutions politiques canadiennes

François Deschamps



La « rébellion de 1837 »
à travers le prisme du *Montreal Herald*
La refondation par les armes
des institutions politiques canadiennes

Cultures québécoises

Collection dirigée par Yvan Lamonde et Michel Lacroix

Cette collection fait place à des travaux historiques sur la culture québécoise, façonnée par diverses formes d'expression : écrite et imprimée, celle des idées et des représentations ; orale, celle des légendes, des contes, des chansons ; gestuelle, celle du corps et des formes variées de manifestations ; matérielle, celle des artefacts ; médiatique, celle des média de communication de masse, portée par la technologie et les industries culturelles. Ouverte aux travaux comparatifs, aux défis de l'écriture et de l'interprétation historiques, la collection accueille aussi des essais ainsi que des travaux de sémiologie et d'anthropologie historiques.

Une liste des titres parus est disponible à la fin de l'ouvrage.

www.pulaval.com

François Deschamps

**La « rébellion de 1837 »
à travers le prisme du *Montreal Herald***

La refondation par les armes
des institutions politiques canadiennes



**Presses de
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Mise en pages : **Santo** *graph*
Maquette de couverture : Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2015
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 2^e trimestre 2015
ISBN 978-2-7637-2514-7
PDF 9782763725154

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Liste des abréviations	VIII
Avant-propos.....	1
Du bon usage de l’anachronisme.....	1
La thèse de l’unité d’action des forces loyales.....	7
Deux plans d’intervention	9
Ménage à trois.....	11
Sécurité publique et programme politique	14
La question des prisonniers politiques	15
Élargissement de l’horizon.....	17
Plan et méthode.....	19
Sortie du labyrinthe.....	22
Chapitre I	
La Constitutional Association of Montreal (CAM): manifestes, rapports, assemblées, discours (1834-1838)	25
« Les frères calomniés et opprimés de Montréal » (Molson – Quinlan, 20 novembre 1834).....	27
Trois moyens pour sortir de l’impasse (Henry Dyer, 28 novembre 1835)	32
Sécurité publique, dynamique triangulaire et lutte pour le pouvoir (Robertson – Scott, 23 janvier 1836)	36
« Extension de la sphère de rayonnement de la civilisation commerciale » et recours à la violence (Grant – Scott, 15 novembre 1836).....	41
Schisme à la CAM et mainmise des éléments radicaux ultra- <i>tory</i> (McGill – Scott, 12 décembre 1836).....	46
D’un spectre, l’autre : l’« assimilation totale » des Canadiens français et les « horreurs d’une guerre civile » anticipée (Moffatt – Badgley, 23 mars 1837).....	48
« Renversement des rôles » : l’assemblée loyale du 6 juillet 1837	54
La politique impériale de conciliation et la « reconnaissance virtuelle de l’indépendance canadienne-française » (McGill – Badgley, 4 septembre 1837).....	61

Échec lamentable de la conciliation et organisation paramilitaire de quartier (Allocution de B.A.G. Gagy, 23 octobre 1837)	62
« L'esprit canadien-français » ou le mal absolu (McGill – Badgley, 13 décembre 1837)	66
Mobilisation anti-insurrectionnelle des volontaires et bonification du programme politique ultra- <i>tory</i> (McGill – Badgley, 30 décembre 1837)	69
« Sous l'égide d'une majorité britannique fixe » (McGill-Scott, 31 décembre 1838)	77
Chapitre II	
« <i>Animos novitate tenebo</i> » (« Je retiendrai votre attention »)	83
Le <i>Montreal Herald</i> : un journal radical <i>tory</i>	85
Le travail sur la source	87
Aperçu historique	88
L'équipe éditoriale (1835-1840)	90
Types d'articles et contenu	93
Diffusion	96
Chapitre III	
Antagonisme ethnoculturel et dynamique triangulaire	101
Papineau et la clique du parti patriote	103
Les « Communes du Bas-Canada »	103
Des « <i>habitans</i> » ignorants, paisibles et crédules?	108
« Nation canadienne », nationalité distincte, anglicisation	110
Les Bureaucrates	116
Le Conseil législatif et les « loyalistes Français » dans la milice et la magistrature	120
Conclusion	127
Chapitre IV	
Un attachement aussi exclusif qu'excessif	131
Le parti <i>tory</i>	133
La CAM et le <i>Morning Courier</i> (ou le whist de Dr Parr)	134
Une pomme de discorde en juillet 1836 : l'union législative	139
Opposition frontale à la conciliation et recours aux armes	141
Conclusion	146

Chapitre V

Une orange britannique	151
Enjeux relatifs aux patrouilles municipales (1834-1837).....	153
BRC, Légion britannique et Gardes à manche de hache	161
Le DC et les artisans durs à cuire.....	166
L'idéologie orangiste des jeunes gentlemen du DC et les rapports privilégiés avec l'état-major	169
Traitement différentiel et insularité.....	178
La filière maçonnique.....	179
Conclusion : à la recherche du torysme montréalais	185

Chapitre VI

Le bras de fer Gosford – Colborne.....	189
Introduction	191
Mobilisation des ressortissants britanniques et sûreté publique	193
Les menaces de poursuites judiciaires contre les meneurs du DC	197
Stratégie gouvernementale : la « force municipale auxiliaire »...	201
Le guet-apens de Longueuil et le déploiement immédiat de l'armée	209
Les « Gardes de Gosford » et la milice canadienne loyale	216
Promesse de pardon envers les prisonniers et loi martiale	221
Une « mutinerie injustifiable » ?	230
Conclusion : 1837 et « les révolutions de conjoncture »	233

Chronologie	251
--------------------------	------------

Annexe A

Membres de la loge St. Paul's entre 1830 et 1840.....	253
Armée britannique	253
Cour martiale	253
CAM.....	255
Autres.....	255

Bibliographie.....	257
Sources manuscrites	257
Sources imprimées	257
Études	262

Liste des abréviations

BRC: British Rifle Corps (regroupement partisan de carabiniers désavoué)

CAM: Constitutional Association of Montreal

DC: Doric Club (regroupement partisan non reconnu mais toléré de policiers et de magistrats ultra-*tory*)

HA: *Herald Abstract* (version hebdomadaire abrégée du *Montreal Herald*)

KMH: *Montreal Herald* (spicilège colligé par Charles Kadwell)

KMG: *Montreal Gazette* (spicilège colligé par Charles Kadwell)

MH: *Montreal Herald*

MMH: *Montreal Herald* (spicilège colligé par Robert Mackey)

MMG: *Montreal Gazette* (spicilège colligé par Robert Mackey)

QLD: Queen's Light Dragoons (corps de cavalerie partisan créé par Sir John Colborne)

RMA: Royal Montreal Artillery (corps régulier de miliciens)

RMC: Royal Montreal Cavalry (corps régulier de miliciens)

Avant-propos

DU BON USAGE DE L'ANACHRONISME

TOUTE ENQUÊTE SÉRIEUSE EN HISTOIRE COMMENCE PAR LA REVUE des travaux antérieurs portant sur le sujet que la curiosité nous incite à fouiller. D'entrée de jeu, il est essentiel de bien en délimiter les bornes et de fixer l'angle d'attaque à partir duquel on entend traiter la matière. Cette phase dans l'opération historique exige d'être aux aguets, car il importe de repérer les zones d'ombre, de débusquer la moindre faille dans l'énoncé des preuves, de vérifier si l'on peut y enfoncer un coin et lézarder le mur compact des idées reçues ou des réponses toutes faites. Il n'y a rien comme l'effet de dépaysement qu'un éclairage nouveau projette soudainement sur des repères qu'on croyait jusque-là bien balisés. Un halo d'inquiétante étrangeté les enveloppe désormais. Au Québec, la « rébellion de 1837 » offre un tel champ d'investigation et de surprises à la mémoire collective.

Depuis une dizaine d'années, dans ce coin-ici de l'Amérique comme en France ou ailleurs dans le monde, le paradigme émergent en histoire, sinon dominant, met en effet à l'avant-plan les notions de mémoire collective¹, de citoyenneté et de patrimoine. Ces notions communes se rapportent toutes au besoin légitime d'identification (et de contre-identification aussi), tant sur le plan individuel que collectif. Rien ne serait

1. Signalons à ce chapitre le livre précurseur de Jean-Paul Bernard, où l'accent sur la relation dynamique entre mémoire et histoire est présent dans le sous-titre : *Les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens* (1983). Voir aussi Assmann, 2013, Assmann et Shortt, 2012, Nora, 2012, de même que Dosse et Goldenstein, 2013. Les références complètes se trouvent en bibliographie.

plus trompeur cependant que l'idée d'un accès direct à cette strate du passé. Les dangers d'interférences indues du présent dans la reconfiguration du passé sont bien réels. Le terrain sur lequel avance l'historien est, à vrai dire, un champ miné. Chaque mot doit être soigneusement manipulé. Un travail historique réussi permet toutefois d'établir une mise en perspective saine qui détermine, pour les lecteurs contemporains, la frontière séparant le présent du passé révolu².

Soit, par exemple, le syntagme « communauté anglophone » qui sert à désigner les membres des communautés anglaise, écossaise, irlandaise, juive et américaine qui se sont établis à Montréal dans les années 1830. Cas patent d'anachronisme, pourrait-on alléguer, compte tenu de ce que cette expression ne se trouve jamais dans les journaux de l'époque. Elle constitue néanmoins un repère approximatif qui aide les lecteurs d'aujourd'hui à comprendre ce qu'il en était alors à ce sujet.

Une saine mise à distance critique oblige en fait à marcher sur une ligne de crête entre l'impossible « résurrection intégrale du passé » (selon la formule consacrée de Michelet) et le travers téléologique – le téléscopage, si l'on préfère, ou « l'illusion rétrospective de fatalité » (Raymond Aron). Ce travers consiste tout particulièrement à mettre en sourdine, à déformer ou à évacuer tout ce qui ne concorde pas avec les valeurs que la reconfiguration historique permet de ramener au grand jour. Il est difficile de porter un jugement de valeur impartial quand on cherche surtout à éclairer ce qui s'est passé par ce qui est effectivement advenu. Trop souvent, on néglige de considérer que ce qui arrive est non seulement imprévisible, mais que plein d'autres choses auraient pu tout aussi bien survenir³. Il serait facile de montrer, par exemple, que la crispation des publicistes *tory* du *Montreal Herald* sur les prérogatives de la Couronne constituait un combat d'arrière-garde. En Angleterre même – sur fond d'émeutes et d'insurrections appréhendées –, le retour aux affaires du cabinet Melbourne en 1835 et la marginalisation subséquente des éléments orangistes au sein du parti conservateur en sonnent définitivement le glas. À la triade « *King, Lords, and Commons* » allait se substituer

2. Nicole Loraux, 1993.

3. « Il ne leur [les historiens des temps démocratiques] suffit pas de montrer comment les faits sont arrivés; ils se plaisent encore à faire voir qu'ils ne pouvaient arriver autrement. Ils considèrent une nation parvenue à un certain endroit de son histoire, et ils affirment qu'elle a été contrainte de suivre le chemin qui l'a conduite là. Cela est plus aisé que d'enseigner comment elle aurait pu faire pour prendre une meilleure route » (Tocqueville [1840], 1961, tome II, p. 125).

une autre structure à trois termes : corps électoral, Communes, cabinet⁴. *Idem* en ce qui a trait au concept de liberté républicaine défendue par les patriotes canadiens qui revendiquaient, à l'instar des « *chartered colonies* » américaines avant la guerre d'Indépendance (1776-1781), l'extension du principe électif au Conseil législatif⁵. Dans le cas de la « rébellion de 1837 », bien comprendre ce qui s'est effectivement produit nécessite de toujours mesurer ce qui aurait pu tout aussi bien arriver d'autre en le replaçant dans le contexte global des années 1830 – monde atlantique et archipel britannique inclus.

Revenons sur le piège classique de l'anachronisme et des interférences indues. Une publication récente du ministère Citoyenneté et Immigration Canada illustre mon propos. On peut y lire notamment :

Durant les années 1830, les réformateurs du Haut-Canada et du Bas-Canada estiment que les progrès vers la démocratie véritable sont trop lents. Certains sont d'avis que le Canada devrait adopter les valeurs républicaines des Américains ou même essayer de se joindre aux États-Unis. Lorsque les rébellions armées se produisent en 1837 et 1838 aux environs de Montréal et à Toronto, les rebelles n'obtiennent pas l'appui de la population qu'il leur faudrait pour réussir. Ils sont défaits par les troupes britanniques et des volontaires canadiens. [...]

Lord Durham, un réformateur anglais dépêché pour faire rapport sur les rébellions, recommande de fusionner le Haut-Canada et le Bas-Canada et de les doter d'un *gouvernement responsable*. Cela signifie que les ministres de la Couronne doivent obtenir le soutien de la majorité des représentants élus pour gouverner [...]⁶.

Ce document est intéressant. Sans même procéder à une analyse en profondeur, on constate d'emblée que l'usage de certains mots ou de certaines locutions est hautement problématique, à commencer par le terme générique « Canada ». Voilà un bel exemple d'anachronisme, au sens où un jugement implicite fallacieux est posé sur ce qui s'est passé par l'éclairage trompeur qu'apporte ce qui est advenu. Dans les années

4. A. Lawrence Lowell, *The Government of England* (1912) cité par Marcel Gauchet, 1995, p. 262, note 1.

5. Michel Ducharme, 2010. Dans *La richesse des nations*, Adam Smith a noté que trois des colonies de la Nouvelle-Angleterre possédaient effectivement un conseil législatif électif, tandis que dans le Connecticut et le Rhode Island le gouverneur était élu (Smith [1776], 1995, IV, 7, 2, p. 670-671).

6. *Découvrir le Canada. Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*. Document publié par Citoyenneté et Immigration Canada [En ligne] [<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/decouvrir.pdf>], p. 17-18.

1830, en effet, la structure unitaire du Canada telle qu'on le connaît aujourd'hui n'existait tout simplement pas. Le trait spécifique des colonies britanniques en Amérique du Nord dans les années 1830 est précisément, en comparaison de la république américaine, l'absence d'institutions fédérales. Le British North America apparaît, à vrai dire, sous la forme d'un agrégat administratif non unifié. Pour le décrire, Montgomery Martin, un commentateur britannique ayant séjourné à Montréal, se contente d'une énumération sèche dans laquelle sont regroupés, pêle-mêle, différents types de colonies : « Les Canadas (Haut et Bas), la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Cap Breton, l'Île du Prince-Édouard et les territoires de la Baie d'Hudson⁷. »

Si, par ailleurs, par « Canada » on entend le pays auquel s'identifiaient spontanément les citoyens se désignant par le substantif « Canadiens », force est d'admettre alors que, dans le cas du Bas-Canada (le Québec actuel), très peu d'individus en provenance de l'archipel britannique se disaient dans les années 1830 « Canadiens ». L'usage de ce terme est réservé aux descendants français qui se désignaient eux-mêmes aussi volontiers comme « habitans », « tuques bleues » ou « enfants du sol ». Dans les journaux d'allégeance *tory* (le *Montreal Herald* ou la *Montreal Gazette*), les syntagmes « nation canadienne » ou « grande nation canadienne » sont même systématiquement flétris. Tout au long de ces années de formation, l'acharnement hargneux des éditorialistes *tory* s'est employé à récuser le caractère inclusif de la référence française accolée au terme « Canadien ». La « misogynie » – la haine de ce qui est français – est, du reste, l'un des traits saillants de leur rhétorique⁸. Dans le *Herald*, en particulier, l'expression éminemment polémique « *French-Canadian* »

7. Montgomery Martin, 1837, p. 7 [En ligne] [http://archive.org/details/cihm_36870]. Sauf indication contraire, toutes les traductions sont de moi.

8. Un exemple parmi une moisson pléthorique d'octobre 1837 : « A Scotchman » se dit trahi par les manières rampantes du cabinet Melbourne qui tente depuis des années de se concilier, toutes tendances confondues, « une bande de Français abâtardis comme le sont les Canadiens français ». Comment se fait-il, poursuit-il, que de toutes les colonies britanniques à travers le monde, c'est uniquement au Bas-Canada qu'un natif de Grande-Bretagne ou d'Irlande est forcé de renoncer à sa caste ? Et l'auteur de poursuivre : « Nous n'entendons pas parler d'un sujet britannique à son arrivée aux Indes orientales d'être tenu de se plier aux lois et aux coutumes des Parsis ou des Hindous, ou s'il se rend au Cap de Bonne Espérance, qu'il doive devenir Hottentot ». Mettant l'accent sur « la loi du nombre », A. Scotchman établit ensuite un parallèle entre les Canadiens français et les esclaves noirs de la Barbade. Jamais il ne viendrait à l'idée de personne que les colons en provenance de l'archipel britannique, en allant s'établir sur cette île à l'incitation de leur gou-

provoque même une véritable révolusion contre-identificatoire. Le calque «*British Canadian*» ou le syntagme inclusif «*loyal Canadian subjects*» ne reviennent qu'exceptionnellement. La lecture extensive de ce journal sur la période 1835-1840 révèle en fait que, du point de vue radical *tory*, le lien viscéral d'appartenance de la communauté britannique n'est pas, à quelques nuances près, le Canada, mais, par l'intermédiaire des sociétés patriotiques nationales (St. Andrew's, St. George's, St. Patrick's) ou les confessions religieuses, la Grande-Bretagne et l'Empire. Les *tories* à Montréal se perçoivent comme des provinciaux et se désignent volontiers par les termes «*loyalists*», «*Constitutionalists*», «*Saxons*» ou par le syntagme «*loyal subjects of Her Majesty*», faisant même valoir à l'occasion qu'à défaut de rester des «*Britons*» ou des «*British freemen*», leur statut d'«*Englishmen*» suffira⁹.

Par ailleurs, comme on le verra mieux par la suite, l'expression «volontaires canadiens» est un contresens manifeste, dans la mesure où, justement, du point de vue de l'idéologie *tory* véhiculée par ces journaux, elle désigne ceux qui, parmi les «Canadiens», entendaient s'interposer au nom du gouvernement entre les factions rivales *tory* et patriote.

Pour ce qui est des «valeurs républicaines» et des velléités d'annexion aux États-Unis, il est indéniable, malgré les tentatives diverses d'oblitération, sinon de falsification, qu'elles étaient au fond la chose au monde la mieux partagée entre radicaux patriotes et *tory*¹⁰. Durham ira même jusqu'à écrire dans son *Rapport* qu'un citoyen originaire de l'archipel britannique, en arrivant en Amérique, se sentait spontanément moins étranger dans les États de la république américaine que dans le Haut-Canada loyaliste même¹¹! Relevons aussi en passant que l'allusion à «l'appui de la population» est chargée au moins de deux jugements de valeur implicites et faux: que les changements véritables en histoire procèdent toujours, d'une part, d'un consensus majoritaire pacifique; que

vernement, devraient adopter les lois et coutumes des natifs et accepter la forme de gouvernement que ceux-ci leur imposeraient. Voir *HA*, 4 novembre 1837.

9. Sur les loyalistes, on consultera maintenant avec profit Jasanoff, 2008 et 2011; Mason, 2005, de même que Bannister et Riordan 2012.
10. Deschamps, 2013a.
11. «*An Englishman is, therefore, in effect less an alien in a foreign country [the new states of America] than in one [Upper Canada] which forms a part of British Empire*» (Lucas, 1912, tome 2, p. 170).

seuls, d'autre part, les « rebelles » du camp patriote sont responsables d'avoir eu recours à la violence armée pour appuyer leurs revendications politiques.

Mais l'examen des cas d'interférences indues et de détournement de sens ne s'arrête pas là. Le paragraphe suivant avalise en effet l'idée reçue que les changements constitutionnels survenus à la suite des « rébellions » résultent de l'initiative du gouvernement impérial, alors qu'une analyse sérieuse des productions de l'Association constitutionnelle de Montréal (CAM) montre, de façon indubitable, qu'à l'exception de la suspension des droits électoraux des « Canadiens », ces changements ont été dictés au Parlement impérial par ce lobby tout-puissant aux mains des radicaux *tory* après le « schisme » de mai 1836 sur lequel peu d'historiens se sont attardés. Par ailleurs, les rédacteurs de cette esquisse censément « historique » passent allègrement sur le fait que la « fusion » du Haut et du Bas-Canada n'a requis ni « l'appui de la population », ni l'approbation du Parlement provincial du Bas-Canada mis en sommeil pendant trente ans (1837-1867)¹². En fait de « progrès vers la démocratie véritable », on a vu mieux. Finalement, faut-il n'attribuer qu'à la méconnaissance du programme des réformateurs du Haut et du Bas-Canada dans les années 1830 l'opinion préconçue selon laquelle le « gouvernement responsable » tel Athéna de la tête de Zeus, sort tout casqué de celle de Durham ? Il convient peut-être mieux de parler d'un cas flagrant d'autocensure. Une mise en contexte éclairante oblige à souligner que les notions de responsabilité ministérielle et d'imputabilité devant l'électorat, telles qu'on les conçoit aujourd'hui, sont incompatibles non seulement avec la tutelle coloniale, mais avec l'évolution du parlementarisme anglais marqué, dans les années 1830, par le déclin irréversible des prérogatives de la Couronne reléguées, désormais, à une fonction purement protocolaire, voire décorative¹³. C'est pourtant avec l'énergie du désespoir que les tories, à Montréal, s'y sont accrochés jusqu'à la fin

12. De Bleury croyait que la suspension de l'organe représentatif des Canadiens français ne devait durer que quatre ans; voir de Bleury, 1839, p. 108.

13. Il s'agit plus exactement, comme l'écrit Martin, d'une « fiction légale »: « L'autorité de la Couronne sur les colonies est presque nominale; c'est, en fait, une fiction légale, car la responsabilité ne repose pas sur le Roi, mais sur les conseillers confidentiels et les représentants de Sa Majesté, toutes les lois, nominations, promotions, etc. émanent du secrétaire aux colonies au nom du Roi » (Martin, 1837, p. 44). Sur l'évolution du parlementarisme anglais, on consultera avec profit André Castel, 1981, p. 199-230 et Marcel Gauchet, « La voie anglaise », 1995, p. 259-266.

des années 1840 comme à une peau de chagrin. Force est de le reconnaître : dans cette brochure, les repères historiques avec lesquels on demande aux nouveaux arrivants de se familiariser sont présentés de manière éminemment tendancieuse qui escamote des notions essentielles et interdit toute compréhension adéquate de ce qui s'est effectivement passé.

Quoi qu'il en soit, rappelons, en conclusion, que le bon usage de l'anachronisme autorise les rapprochements éclairants qui aident à comprendre le passé. Comme dit Aristote, « bien métaphoriser, c'est contempler le semblable » (*Poétique*, 1459a 7). Ce bon usage permet ainsi de dresser « l'inventaire des différences » (Paul Veyne), les lignes de continuité ou de rupture.

LA THÈSE DE L'UNITÉ D'ACTION DES FORCES LOYALES

L'intérêt pour la période des « rébellions » m'est venu en 1987 dans le cadre d'un cours de Jean-Paul Bernard. Extrait d'une vieille encyclopédie maçonnique, le portrait de famille de certains « *past masters* » de la loge St. Paul's (John Molson sen., Austin Cuvillier, John Samuel McCord, Frederick Griffin, William Badgley et consorts) m'avait incité à fouiller les archives à la Rare Books and Special Collections Division de l'Université McGill¹⁴. Baignant dans le « *quiet and still air of delightful studies* », j'ai trouvé là ce que je cherchais : le gros cahier poussiéreux du jeune Charles Kadwell avec, en prime, grâce à l'esprit dégourdi d'un préposé, celui de Robert Mackay¹⁵. Dans Kadwell, parmi la pléthore d'articles, d'éditoriaux et de comptes rendus inédits du sulfureux *Montreal Herald*, je suis tombé sur le témoignage percutant de J. S. McCord, qui m'a permis de révoquer en doute la thèse convenue du ralliement de dernière minute des forces loyales en 1837 au moment de l'éclatement de la violence armée dans le district de Montréal.

Cette thèse, en fait, se présente toujours sous les traits d'une légende dorée, d'une fable accommodante si l'on veut qui tient toujours lieu au Canada de vulgate officielle. Le témoignage de McCord a néanmoins été le pôle ayant orienté ma démarche auquel je me suis inlassablement référé. Lui seul devait m'assurer que la percée initiale que j'ai cru opérer reposait sur des bases solides. Ce témoignage illustre toute la douleur

14. Gould et Hughan (dir.), 1911, p. 482-489.

15. Charles Kadwell, s.d., Rare Books and Special Collections Division, Université McGill, Ms 255 et Robert Mackay, s.d., Rare Books and Special Collections Division, Université McGill, Ms 174 M19.

qu'occasionne parfois le travail de remémoration. J'y vois aussi maintenant l'expression d'une disposition particulière de la sensibilité anglaise – l'irritabilité – aux antipodes du flegme prétendu britannique, la « *cold sluggishness* » du caractère national anglais vantée par Edmund Burke¹⁶. Sur les traces de Hobbes, Mandeville, Montesquieu et Adam Smith, ce témoignage invite enfin à mettre à l'avant-plan le rôle des passions non seulement dans la dynamique de l'enrichissement personnel, la recherche du pouvoir et le besoin de sécurité, mais leur déchaînement au moment du surgissement de la violence armée en novembre 1837¹⁷.

McCord est un personnage central. Durant l'automne chaud de 1837, il est la cheville ouvrière faisant la liaison entre l'état-major, le procureur général, les magistrats, la police (incluant les constables spéciaux et le guet nocturne), ainsi que les miliciens (la cavalerie [RMC] et l'artillerie [RMA] notamment), tant canadiens que « volontaires ». Dans son allocution à fleur de peau de mai 1838 en l'honneur de la prise du pouvoir (*assumption*) par la junte militaire, on apprend de sa bouche, non sans stupéfaction, que quatre mois avant la mise sous tutelle des autorités civiles et l'installation du lieutenant-colonel Colborne à la tête du Conseil spécial comme « administrateur du gouvernement », soit précisément le 27 octobre 1837, le vice-roi Gosford à Québec – dans la foulée de la Proclamation de janvier 1836 à l'encontre du British Rifle Corps (BRC) par l'entremise de laquelle il avait interdit l'enrôlement et l'armement à Montréal des « loyaux sujets de Sa Majesté » d'origine britannique – les menaçait toujours d'une autre Proclamation en cas de désobéissance.

-
16. Burke [1790], 1989. Ce trait de caractère est souvent accompagné d'autres dispositions (intolérance, étroitesse d'esprit, arrogance, infatuation allant jusqu'à l'exaltation). Le contact avec des populations étrangères en contexte colonial en favorise l'éclosion et conduit, sinon au fanatisme et à la ségrégation, du moins à une culture d'enclave ou « mentalité de garnison » (Greenwood, 1993). Elle a atteint son paroxysme au lendemain de la boucherie de Saint-Charles : « Aussi longtemps que les traîtres ont en leur possession des armes, écrit Adam Thom, "les habitants anglais de cette province" doivent se sentir comme s'ils campaient dans un pays hostile, une situation trop grave pour être endurée, tandis que les Français de tous les partis, amèrement déçus à présent par l'humiliante raclée qui leur a été servie et qui se compare à une seconde conquête, auraient un motif de plus pour pousser leurs compatriotes incroyablement ignorants à se rebeller » (*HA*, 2 décembre 1837).
17. Hobbes [1651], 2000, Mandeville [1714], 1974; Montesquieu [1748], 1951; Adam Smith [1790], 1999. Parmi les livres récents, j'ai consulté sur ce sujet Carrive, 1980 et 1997; Hirschman, 1997; Bodei, 1997 et de Casabianca, 2008.

L'autre pièce justificatrice me permettant de révoquer en doute la légende du ralliement de dernière heure des « loyalistes » m'est venue en ferrailant avec certains passages du maître ouvrage d'Elinor Senior, *Redcoats and Patriotes*. Elle se trouve dans la réponse en date du 15 novembre 1837 du secrétaire civil Stephen Walcott à l'ultime demande d'armement des citoyens d'origine britannique. En qualité de président du comité exécutif de la CAM, Peter McGill avait envoyé cette requête deux jours plus tôt. Plusieurs historiens l'ont évoquée sans jamais vraiment prendre le temps de l'analyser, à commencer par Robert Christie, à qui l'on peut attribuer le faux pas originel où plus d'un s'est fourvoyé¹⁸. Une lecture bien faite montre cependant, sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agit, de la part du gouverneur, d'un refus poli doublé – élément fondamental – d'une invitation à rallier les corps policiers déjà constitués, dont une « force municipale auxiliaire » qu'il entendait lever. À ce moment-là, faut-il préciser, toutes les autorités constituées – y compris l'état-major et le service de renseignement –, ignoraient l'étendue et la vigueur de la résistance populaire aux procédures judiciaires visant des leaders du mouvement de désobéissance civile amorcé en mai, lequel devait culminer avec la création en septembre de l'association paramilitaire des Fils de la Liberté¹⁹.

DEUX PLANS D'INTERVENTION

Compte tenu de l'atonie des forces policières et de la partialité, sinon le parti pris des officiers de l'état-major envers les magistrats d'allégeance *tory* et les gentlemen mécontents du Doric Club, ce document amène à supposer l'existence de deux plans d'intervention en vue de ramener le calme dans le district de Montréal à la suite de l'émeute programmée du 6 novembre 1837 en plein centre-ville : un premier, dans lequel une force policière d'intervention serait mobilisée autour de Louis Guy – magistrat et milicien canadien « loyal » –, un second, où l'armée serait autorisée à intervenir, seulement une fois reconnue l'impuissance des autorités civiles à agir.

Simplement sur le plan de « ce qui s'est effectivement passé », force est de reconnaître que le commandant Colborne n'a pas attendu la réponse du gouverneur au rapport de l'Exécutif après l'échauffourée du

18. Robert Christie, 1866, p. 444.

19. Voir ci-après la traduction de la lettre de Stephen Walcott du 15 novembre 1837 au chapitre VI, p. 203.

18 novembre 1837 survenue à Longueuil, dans lequel les conseillers juridiques du gouvernement réclamaient l'imposition immédiate de la loi martiale dans le district de Montréal. À sa décharge, on peut avancer que la sagesse pratique a pu l'inciter à déployer sans préavis ses effectifs dans la vallée du Richelieu à partir de Sorel et de Chambly. S'agit-il de mesures préventives ou préemptives motivées par la « peur extrême » comme dira Durham ? C'est la portée du concept élastique d'« insurrection appréhendée » qui est ici en jeu. On verra mieux par la suite que c'est tout l'arrière-fond hérité de la Guerre d'Indépendance et de la Guerre britanno-américaine de 1812, par l'entremise notamment de l'ex-procureur général Jonathan Sewell, qui a incité Colborne à risquer ce coup. La sortie improvisée de l'armée a peu à voir en tout cas avec la justification à laquelle le commandant militaire ne cessera de revenir : la défense de quelques enclaves loyalistes perdues au milieu d'un environnement francophone hostile. Du reste, la sanction officielle des manœuvres militaires ne viendra pas de Québec, mais le 6 décembre 1837 seulement, du Bureau colonial, soit au lendemain de la suspension de l'*habeas corpus* et de l'imposition de la loi martiale dans le district de Montréal. Or, compte tenu de la mentalité d'assiégés des tories et l'espèce de peur obsidionale qui les habite, il était absolument inconcevable que la sortie des régiments hors de la ville s'opère autrement, en cas d'attaque, qu'en conjonction avec l'armement de l'élite des citoyens britanniques de souche²⁰.

Autre élément important qui ajoute à la complexité du problème : la grande répugnance des milieux *tory* à voir des rivaux canadiens loyaux dans la milice et la magistrature être investis de l'autorité suprême à ce moment critique. La fonction de la milice dans le type de société qu'était alors le Bas-Canada est fondamentale, c'est elle qui assure « l'indépendance nationale²¹ ». Il faut bien le souligner : l'ultime refus du gouverneur Gosford à la demande d'enrôlement et d'armement des citoyens britanniques de souche à Montréal jette une douche froide sur la volonté têtue des membres de l'oligarchie *tory* d'être le soutien exclusif de l'autorité britannique. Rien là que de normal, puisqu'ils se considéraient, ni plus ni moins comme les gardiens provisoires de tout le British North America en gestation – des bancs de Terre-Neuve à Nootka Sound (Colombie-

20. Le livre phare à cet égard demeure toujours, sans conteste, Greenwood, 1993, dont une traduction française tarde à voir le jour.

21. *HA*, 5 décembre 1839.